



610, Lévesque, Bureau 205
Larouche, QC G0W 1Z0

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

d'une séance de la Commission des loisirs de Larouche tenue le 10 février 2020, à laquelle étaient présents et formaient quorum, les administrateurs suivants :

M. Sylvain Gagnon	Président
Mme Anne-Marie Côté	Vice-présidente
Mme Josée Blanchette	Administratrice
M. Sébastien Lessard	Administrateur
M. Alexandre Tremblay	Administrateur
M. Pascal Tremblay	Administrateur

M. Maxime Larouche, secrétaire-trésorier assistait également à la réunion.

Absences : Isabelle Gagné, Mélissa Laurin et Mylène Hébert.

a) AMENDEMENT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX - ARTICLE 44 :

Résolution CLL 2020-14

ATTENDU QUE l'article 44 des règlements généraux spécifie que la Commission des loisirs doit demander l'autorisation du Conseil municipal pour effectuer tout achat supérieur à 1 000\$;

ATTENDU QUE la Commission des loisirs ne souhaite plus s'imposer elle-même une telle limite pour effectuer ses achats et qu'une telle limite devrait être imposée par le Conseil municipal seulement, s'il le juge nécessaire;

ATTENDU QUE la limite de 200\$ mis à la disposition du président pour effectuer tout achat nécessaire à la bonne marche des activités de la Commission des loisirs est insuffisante pour les besoins actuels de l'organisation;

DEVANT SES MOTIFS, il est proposé par Mme Anne-Marie Côté, appuyée de Madame Josée Blanchette, et résolu à l'unanimité des administrateurs présents de remplacer l'article 44 des règlements généraux par l'article suivant :

44. Achats

Les achats effectués par la Commission et ses comités seront la propriété de la municipalité de Larouche. Les achats sont autorisés par le Conseil d'administration. Le président est autorisé à effectuer sans autorisation préalable du Conseil d'administration tout achat de moins de 500 \$ nécessaire à la bonne marche des activités de la Commission. Lorsque le budget devient déficitaire, tout achat doit être autorisé par résolution du Conseil municipal.

EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ CE 4 MARS 2020.



Maxime Larouche, secrétaire-trésorier.